



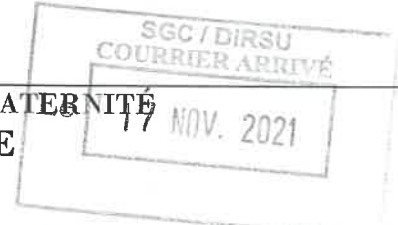
Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 04 Novembre 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Novembre 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	25	28	03

Vote	
A L'Unanimité	Pour : 28
	Contre : 00
	Abstention : 00

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

28/10/2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2021, le Mardi Jeudi 04 Novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 28 Octobre 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h16)- Mme Sabrina FÉLER (18h10) - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - M. ANSELME Jacques (18h05)- Mme Gilberte EUGENIE (18h15) - M. Alain SARREAU - M. Albert LOSAT (18h10) - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (18h51).....(25)

REPRÉSENTÉS : Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) - M. Charles-Henri DEVAUX (ayant donné procuration à Mme SAINT-VAL Marie-Agnès) - M. Jimmy FAUSTA (ayant donné procuration à M. Frantz RUPAIRE).(03)

ABSENTS : Mme Marie-Claude BIQUE (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Fabienne FARAJJE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20211104_53

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA REALISATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU PARKING DE BORD DE MER

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu la délibération N° CAGSC-2021-05-16 portant « Approbation d'un contrat de Projet Partenarial sur le territoire communautaire » ;
- Vu la délibération communale N°08 en date du 22 septembre 2020 portant « Accompagnement de l'AG 50 Pas Géométriques et aménagement du secteur littoral de Bord de mer » ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 04 Novembre 2021

- **Vu** l'arrêté municipal N° 2020/60 en date du 10 novembre 2020 portant délégation à l'EPF de Guadeloupe de l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle AO 855, en vue de construire un parking complémentaire à l'existant ;
- **Considérant** les problèmes de stationnement récurrents dans la zone de bord de mer, notamment à l'approche de certains week-end festifs ;
- **Considérant** la volonté du Conseil municipal de redynamiser ce quartier, notamment par la création d'espaces de stationnement supplémentaires ;
- **Considérant** le rapport de Monsieur Le Maire présentant un projet en deux phases :
 - **Phase 1** : Automatisation de l'accès au parking par la pose de Totems avec bras automatisés et caisse de paiement intégrée pour un montant de 65 855 euros HT, soit 71 452 euros TTC, après consultations d'entreprises de la place,
 - **Phase 2** : Réaménagement du parking par l'optimisation et la redéfinition des places existantes et la recherches de nouvelles sur les espaces vacants, dans l'attente des propositions des bureaux d'études consultés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **décide**

A L'UNANIMITE,

Article 1

DE VALIDER le projet de réaménagement du parking de Bord de Mer selon les phases décrites.

Article 2

D'AUTORISER le Maire à faire exécuter les travaux de la phase 1 du projet sur la base du devis retenu.

Article 3

Le Maire de Trois-Rivières et le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe

Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire Absent, et par délégation,
Le 1^{er} Maire-Adjoint



Jocelyne MOCKA